NOTICE

SUR

VALÈRE ANDRÉ.

VALÈRE ANDRÉ

PROFESSEUR D'HÉBREU,

HISTORIEN DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES ET DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PAR

M. le Professeur Nève.

Extrait de *l'Annuaire de l'Université catholique,* 10e année, 1846.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

1846.

VALÈRE ANDRÉ, PROFESSEUR D'HÉBREU, HISTORIEN DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES ET DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR Mr F. NÈVE.

En nous proposant de retracer les principaux événements de la carrière scientifique de Valère André, l'une des plus belles et des plus complètes que fournisse l'histoire entière de l'Université de Louvain, nous nous sommes attaché à un double point de vue; nous chercherons d'abord à le faire connaître comme philologue, se consacrant par goût à l'enseignement de l'hébreu, et représentant pendant plus de quarante années cette branche d'étude dans le collége spécial des langues savantes; puis, nous l'envisagerons dans sa tâche d'historien; nous le suivrons dans ses fonctions de bibliothécaire et dans ses travaux d'annaliste et de biographe. Il nous suffira ensuite de le montrer dévoué aux laborieux devoirs du jurisconsulte et revêtu des plus hautes charges dans l'Université, pour établir quelle a été la portée de son savoir et quelle a été l'étendue des services qu'il lui fut donné de rendre à la patrie. Si nous accordons la première place dans cet examen à la partie littéraire des études de Valère André, c'est surtout parce que la culture des lettres a été le début de sa carrière, parce qu'elle a contribué à sa réputation précoce

s'est perpétuée au XVIIe siècle dans plusieurs branches collatérales; la généalogie de ses cousins, du nom de Van Ballaer (1), qui habitaient Bauwel, est connue par les épitaphes qu'on voyait dans l'église de cet endroit, en face du chœur, et les communes de Casterlé et de Desschel dans la province d'Anvers renferment encore des descendans de cette même branche (2).

V. André commença son éducation dans son lieu natal, et d'après son propre témoignage, il y acheva une partie de ses humanités; il nous dit qu'il y fut d'abord guidé et instruit par Valère Houtius, homme alors très-estimé à cause de ses succès dans la direction des études (3), mais du reste assez peu connu. Ensuite il fut envoyé à Anvers où il passa trois années entières sous la direction spéciale du célèbre André Schott, prêtre de la Compagnie de Jésus (4); on sait

---

(1) « Christianus Van Ballaer (Catharina Wouters) descendit ex eisdem parentibus e quibus Valerius Andreas J. U. D. » — Note manuscrite.

(2) C'est ainsi que M. P. F. X. De Ram, Recteur actuel de l'Université, appartient par sa grand'mère paternelle à ce rameau de la famille Van Ballaer qui remonte à l'oncle ou à la tante de Valère André.

(3) « Litteris politioribus partùm in patria, manuducente et docente Valerio Houtio, felici ingeniorum formatore... » V. A. *Bibl. Belg.*, ib. — *Foppens*, B. B., p. 1147.

(4) A. Schott, né en 1552 à Anvers, descendait de l'illustre famille écossaise des Douglas; après de nombreux voyages, il revint habiter à Anvers où il mourut en 1629, âgé de 77 ans.

assez quelle juste renommée a acquise de son temps le docte humaniste auquel on doit tant d'ouvrages de critique et de philologie, et l'on ne peut douter qu'un tel maître, un des oracles de l'érudition à l'époque des Casaubon, des Scaliger et de Juste-Lipse, n'ait contribué puissamment à rendre l'intelligence de Valère André capable de vastes études et de longues entreprises. Ce fut surtout dans la connaissance du grec que l'élève lui fut redevable de ses progrès; aussi jamais n'a-t-il négligé les occasions de rendre hommage au savoir de son maître et de son protecteur (1). Valère André pu couronner à Anvers ses années de travaux littéraires par 'étude de l'hébreu, à laquelle il s'attacha fortement; il recueillit les premiers éléments de cette langue dans les leçons de Jean Haïus, écossais de naissance, théologien de la Société de Jésus.

Après avoir été à l'université de Douai pour y faire ses cours de philosophie, Valère André revint à Anvers et vécut en relation intime avec deux hommes distin-

---

(1) V. André n'oublie point parmi les illustrations du collége des Trois-Langues, *Andreas Schottus*, celui qu'il aime à appeler « ille studiorum meorum formator, ac Græcis præsertim in litteris institutor » (*Ling. hebr. encomium*, p 12.) Il a pu dire dans la *Bibl. Belg.* qu'il avait reçu de lui un enseignement et une direction (ad Græcæ linguæ studium auctor et ductor). La Bibliothèque de Louvain possède l'exemplaire de l'hist. du coll. des Trois-Langues que V. André a envoyé à André Schott avec cette inscription : *Rev. ac Doctissimo V. P. Andreæ Schotto, soc. Jesu Presbytero institutori ac patrono meo.*

gués, Aubert Miræus ou Le Mire et François Scott (1). Qui n'admettrait que sa vocation scientifique, déjà si bien préparée par les soins de ses premiers maîtres, n'ait été mieux déterminée par la rencontre d'un homme d'un savoir aussi universel et aussi profond que celui de Miræus (2)? Qui ne croirait qu'il ne s'est établi dès lors une salutaire émulation entre ces deux esprits d'élite qui concevaient si bien l'intérêt et l'étendue des recherches historiques? Quand Valère André fréquente Miræus vers l'an 1610, il est témoin de la prompte exécution que celui-ci peut donner simultanément à une série d'utiles travaux; un seul homme entreprend de résumer les antiquités ecclésiastiques, d'éclaircir l'origine des grands ordres de l'Église, de mettre en ordre les annales du pays; trente années suffiront à Miræus pour réaliser une multitude de plans d'autant plus étonnante qu'il s'agit de tirer une science nouvelle de sources inconnues et de collections manuscrites. Valère André recueillera d'autres souvenirs; il apportera d'autres éléments à la culture de l'historiographie la-

(1) François Schott était frère du célèbre A. Schott dont il a été question plus haut; il a occupé de hautes charges dans la magistrature à Anvers, et après s'être adonné à différentes études avec succès, il a surtout acquis de la renommée en publiant un *Itinéraire d'Italie*, dédié au cardinal Bellarmin. Antverp. 1600 et 1625, in-12o.

(2) Le Mire, né à Bruxelles en 1573, fit des cours de philosophie et de théologie à Louvain, puis, promu à un canonicat de N. D, il passa à Anvers ses jours si bien remplis par la science. Il y mourut, en 1640.

tine, alors si glorieuse pour la Belgique; il s'emparera de l'histoire des lettres et des sciences, dans la vue d'ajouter la couleur, la lumière et la vie aux tableaux que d'autres mains avaient tracés. Mais suivons V. André dans les fonctions nouvelles qui l'arrachent au séjour d'Anvers, devenue pour lui une seconde patrie, et aux doctes entretiens d'Aubert Miræus.

Un an après son retour à Anvers, en 1611, V. André fut appelé à Louvain pour y être chargé de l'enseignement de l'hébreu; il accepta avec empressement ce premier professorat qu'il n'abandonna point jusqu'à sa mort, malgré les obligations nouvelles qui lui furent imposées. Avant de le considérer dans l'accomplissement de tâches plus élevées et plus difficiles, nous nous arrêterons à l'examen du rôle qu'il a rempli comme professeur de langue hébraïque, comme membre et soutien du collége des Trois-Langues : si la philologie n'a occupé qu'une place secondaire dans sa vie longue et laborieuse, il est au moins curieux de savoir comment il a réussi à représenter et à maintenir une étude spéciale qui n'avait pas été cultivée sans gloire dans le siècle précédent par la principale école des Pays-Bas catholiques.

I.

C'est en 1612 que Valère André prit possession de la chaire d'hébreu au collége des Trois-Langues, et il prononça dans cette circonstance un discours d'inau-

guration qui fut imprimé deux ans après et qui doit être considéré comme un document du plus grand intérêt sous plus d'un rapport. L'enseignement de l'hébreu était interrompu depuis plus de trente ans, quand, le 27 Mars 1612, V. André vint rappeler solennellement la destination d'un collége naguère célèbre dans toute l'Europe et l'utilité de la langue sainte négligée dans des temps malheureux; l'ouverture de ses leçons est donc un événement dans les annales académiques de Louvain; elle signale le commencement d'une période de rénovation qui s'étendra jusqu'aux dernières années du XVII[e] siècle. Val. André qui s'est fait l'historien du collége des Trois-Langues, énumère d'anciennes gloires pour en préparer de nouvelles : aussi nous ne pouvons nous occuper de sa première publication de Louvain, sans jeter un coup d'œil sur les hommes qui l'ont précédé dans la même chaire.

Les chaires de grec et de latin n'avaient presque jamais cessé d'être remplies depuis la fondation du collége de F. Busleiden en 1518; mais celle d'hébreu n'avait pas eu en partage le même degré de stabilité. Après la mort d'André Gennep, qui l'avait occupée pendant trente-six ans en succédant en 1532 à Jean Campensis, elle ne resta plus longtemps la possession d'un même titulaire. L'enseignement de l'hébreu fut confié une seule année, en 1568, à Jean Wilhelm d'Harlem, de la Compagnie de Jésus, licencié en théologie : Joannes Guilielmius, directeur de la maison de son ordre à Lou-

vain, fut vers le même temps le maître du célèbre Fr. Lucas de Bruges dans l'étude des langues bibliques, et il se fit aussi connaître par sa coopération aux travaux exégétiques qui accompagnèrent la publication de la Bible royale ou Polyglotte d'Anvers, confiée à la surveillance du savant espagnol Arias Montanus. J. Wilhelm se retira quand le comité des proviseurs, parmi lesquels se trouvait G. Busleiden, protecteur spécial du collége, eut arrêté son choix sur Petrus Pierius a Smenga, frison de naissance, qui, dans une espèce de concours, consistant dans un enseignement public de quatre mois, avait avec avantage disputé la place à Cornélius Robertus d'Anvers. Pierius à Smenga commença en 1569 son enseignement de la langue sainte qu'il poursuivit pendant huit années avec constance, sinon avec des succès marqués; quand il résigna sa charge en 1577, ce fut pour embrasser l'étude de la médecine dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer : promu au doctorat et créé professeur royal en 1579, il s'adonna tout entier à son art sur lequel il composa quelques écrits (1), et mourut nonagénaire à Louvain en 1650. Pierius à Smenga n'eut point de successeur immédiat au collége des Trois-Langues; l'époque des troubles survint et l'on ne songea pas à maintenir toutes les branches de l'enseignement au milieu des vicissitudes

(1) On cite parmi ses écrits des *Annotationes in Galenum et Emendationum Chiliades.*

de la guerre civile. Louvain ne fut point exposé aux dévastations dont Anvers et Bruxelles eurent à souffrir; cependant elle se vit à chaque instant menacée par les corps francs ou par les milices royales qui battaient le pays; après sa victoire de Gemblours sur les troupes des États, Don Juan d'Autriche y entra en 1578, et si la ville persista dès lors à reconnaître l'autorité exercée par les gouverneurs au nom du roi d'Espagne, elle n'en subit pas moins de grandes pertes et n'offrit pas toujours un asile assez sûr ou assez paisible aux études. L'Université ne reprit sa vie et son éclat que dans les premières années du règne d'Albert et d'Isabelle, alors qu'elle put jouir de la renommée justement acquise de Juste-Lipse et d'Erycius Puteanus; ce fut à la faveur de la paix que les sciences jadis cultivées avec le plus d'ardeur recommencèrent à fleurir; vers le milieu de cette époque de splendeur nationale, Val. André vint s'associer à tant d'hommes animés d'un noble dévouement au bien public par une première tentative qui ne devait être que le prélude de plus grandes entreprises.

A peine âgé de vingt-quatre ans, le jeune philologue de Dessel prononça dans l'auditoire du collége des Trois-Langues un discours qui était bien fait pour réveiller dans les esprits un sentiment légitime d'orgueil patriotique; il s'est attaché à y retracer l'origine et le développement d'une des plus belles institutions de l'Université de Louvain; l'éloge de la langue hébraïque terminait cette première allocution publique du pro-

fesseur, qui est devenue un livre (1), et ce livre est d'autant plus curieux qu'il est suivi de notices étendues sur la personne et les ouvrages des membres du même collége antérieurs à Valère André; aussi ne croyons-nous pas inutile d'entreprendre ici la rapide analyse des matières diverses qu'il a traitées dans son premier discours académique.

Valère André, se voyant appelé à travailler à la restauration des bonnes études, songea d'abord à récapituler devant ses auditeurs, parmi lesquels se trouvait le recteur de l'Université, les titres nombreux qu'avait l'institution de J. Busleiden, à la confiance et à la reconnaissance publiques; il vit en cela une obligation d'autant plus impérieuse que l'on sortait d'une époque de désordre pendant laquelle l'enseignement littéraire avait langui et le découragement s'était emparé de beaucoup d'esprit. Dans son épître dédicatoire au jurisconsulte Adrien Baexius, président du collége des Trois-Langues, Valère André a cru devoir caractériser en termes énergiques les désastres qui avaient fondu tant de fois sur Louvain, et il a pu faire gloire à ce dignitaire d'avoir réparé les malheurs qui avaient menacé l'existence du principal asîle des lettres; la latinité

(1) *Collegii trilinguis Buslidiani, in Academia Lovaniensi, Exordia ac progressus, et* LINGUÆ HEBRAICÆ ENCOMIUM *publice pronuntiatum*, V. Kal. April. MDCXII. ab ANDREA VALERIO *Desselio*, in professionis auspiciis. — LOVANII, typis Philippi Dormalii, anno MDCXIV, p. 71, 4o. — La préface est datée du 1 Septembre de l'année 1614.



et le langage figuré de cette pièce nous semblent choses assez curieuses, pour que nous en citions ici plusieurs passages :

« Fluctuabat Brabantia universa, in quâ incendium » illud initium, vires que sumpsit : ipsumque adeò » caput LOVANIUM, sacra Musis sedes, ab hoc malo » non statit immune; nam et militum rabies, et bel- » lorum comes morborum contagio bonam urbis par- » tem incolis ad unum omnibus nudavit, domos deje- » cit ac solo æquavit. Sed et in COLLEGIUM hoc tùm » florentissimum, et alteram velut politioris litteraturæ » academiam, tempestas ea desæviit, et è TRILINGUI » Elingue mox factum, aut unâ vix balbutiens linguâ. » HERCULE itaque opus erat, qui MUSARUM hoc LIN- » GUARUMQUE domicilium, bellis annis que deforma- » tum restauraret, lustris aliquot clausum recluderet, » MUSAS que quasi è fugâ retraheret. »

« Tu MUSARUM ille ac LINGUARUM HERCULES :... Tuâ in- » dustriâ, studioque athenæum hoc, quod ruinam atque » interitum paullatim minabatur, instauratum, et ex » Elingui TRILINGUE rursùs factum. »

La harangue solennelle de V. André commence par un tribut d'hommage à la mémoire de J. Busleiden, fondateur du collége (1); l'illustration fort ancienne

---

(1) « Antequam de LINGUIS verba faciam, ac patentem illum dicendi campum ingrediar, ab ipsis primum carceribus nostra decurrat oratio. Honoratissimi, amplissimique Viri HIERONYMI BUSLIDI (cujus memoria Scholæ isti, totique adeo Belgio sacrosancta) litandum Manibus : repetenda COLLEGII hujus Exordia ac Progressus... » l. c., p. 2.

de la famille des *Busleiden*, originaire du Luxembourg, y est attestée par les services d'Ægidius Busleiden, conseiller des derniers ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, services qui furent récompensés en sa personne par des lettres de noblesse et par l'ordre de la Toison-d'Or. Tous les fils d'Ægidius parvinrent à des fonctions éminentes dans l'Eglise ou dans l'État; mais Jérôme Busleiden se distingua surtout comme protecteur des lettres; chanoine de Cambrai, de Bruxelles et de Malines, prévôt du chapitre d'Aire, il occupa aussi un siége de conseiller dans les Etats de Belgique et remplit longtemps la charge de maître des requêtes. Sa maison devint l'asile des savants, et fut comparée au palais de Lucullus, à cause de la richesse des collections de livres, de manuscrits et d'objets d'art. Elevé à Louvain dans le goût des belles-lettres, J. Busleiden rechercha les moyens de le développer davantage au sein de l'Université, à l'exemple de ce qu'il avait vu en France, en Italie, et en d'autres pays; persuadé que l'étude des lettres est la condition indispensable d'une culture vraiment élevée et complète de l'intelligence (1), il consacra une grande partie de sa fortune à l'érection d'un

(1) « Indicabat autem sine his gradibus facilem nulli ad altiora patere aditum; amœnioribus hisce studiis animum primum formari atque excoli oportere; ab illis sapientiæ decreta robur nervosque solidiores accipere. » — L. cit., p. 5.

établissement spécialement consacré à l'enseignement des trois langues savantes, le latin, le grec et l'hébreu, et il recommanda par son testament le choix d'hommes d'une science reconnue, d'une vie irréprochable, qui donnassent leurs leçons à des jours fixes et en public (1). J. Busleiden avait tout prévu pour l'exécution de son œuvre, il avait réglé lui-même la constitution du *collége des Trois-Langues* (COLLEGIUM TRILINGUE), qui devait se composer d'un président, de trois professeurs, et de quelques boursiers. Mais la mort le priva de la jouissance d'être témoin des premiers fruits qu'elle devait bientôt porter; il mourut à Bordeaux lorsqu'il partait en mission pour l'Espagne en 1517, et ce fut l'année suivante que les leçons furent commencées dans la maison des PP. Augustins, avant l'achèvement du local construit aux frais du fondateur de l'œuvre (2). Quelques biographes ont voulu rapporter à Erasme seul l'honneur d'avoir érigé le collége des Trois-Langues; le spirituel humaniste de la Renais-

---

(1) « Viros optabat undecunque eruditos, probatis moribus, vitæ inculpatæ, qui in dies legant ac profiteantur publice tam Christianos, quam morales, ac alios probatos auctores omnibus adventantibus, horis pro sua atque auditorum commoditate instituendis. » — Ibid., p. 7 et 8.

(2) L'ouverture des leçons eut lieu le 1 Septembre 1518, jour choisi par V. André pour la dédicace de son livre, comme il a été dit plus haut. Le président et les professeurs ne prirent possession des bâtiments du collége que le jour de S. Luc, l'an 1520.

sance a du moins le mérite d'avoir pressé les plus actifs d'entre les membres de l'Université de remplir au plus tôt les volontés de J. Busleiden, d'avoir contribué puissamment « à élever, qu'on nous permette de traduire V. André, cette demeure ou plutôt ce temple des Muses (1). » Nous avons nommé Erasme : nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici à sa gloire, comme à celle de son ami, que peu d'années après un autre collége des Trois-Langues s'éleva sur les bords de la Seine, et que l'idée de l'institution qui devint le collége de France, fut inspirée à un prince ami des lettres par les conseils d'Erasme et peut-être aussi par un désir d'émulation. On sait que vers le même temps Richard Fox, évêque de Winton, dota Oxford d'un collége consacré à l'étude des langues réputées littéraires par excellence, et que le cardinal F. Ximenès, archevêque de Tolède, en établissant une nouvelle Université à Alcala, au centre de l'Espagne, releva l'étude des trois langues scientifiques, et cela, comme le dit très-bien Valère André, « pour que les élèves de cette école ne » puisassent pas les connaissances théologiques dans » des eaux troublées, mais dans des sources pures et » limpides (2) ».

---

(1) « Illo itaque hortatore, a magni BUSLIDII e vita discessu, magnis animis impendiisque, domicilium hoc, vel Muserum potius templum erigi coeptum; illo ἐργοδιάκτῃ fervere opus visum, ad exitumque festinare : unde non parva laudis *Buslidianæ* portio ad *Erasmum* derivata. » — Ibid., p. 8.

(2) « Ut alumni ejus Theologiam non e turbidis rivulis, sed lim-

L'orateur qui a ainsi relevé toute l'importance attachée à l'œuvre de Busleiden dès sa fondation, se propose ensuite de passer en revue les noms célèbres dans les trois branches du professorat, tels que ceux d'Adr. Barland, de Conrad Goclen, de P.Nannius, de Corn.Valerius, de Juste-Lipse et d'Erycius Puteanus, pour le Latin, ceux de Rutger Rescius et de Théod. Langius, pour le Grec, de Jean Campensis et d'André Gennep, pour l'Hébreu. Puis il énumère les hommes utiles, qui, répandus depuis un siècle dans toutes les carrières, ont tiré de l'enseignement de cet autre *Lycée* la connaissance des lettres et les principes du bon goût; il cite tour à tour les princes et les seigneurs des maisons les plus illustres, les d'Arschot, les d'Orange, les d'Espinoy, les Lalains, etc., qui ont été assis sur les bancs de la principale école littéraire de la Belgique (1).

Nous arrivons à la seconde partie du discours de Valère André, qui est plutôt l'introduction du cours qu'il était sur le point d'ouvrir, et dans laquelle on peut prendre connaissance de l'esprit et des tendances qu'il

---

» pidis haurirent fontibus, trium linguarum scholas excitavit. » — Ibid., p. 9.

(1) « Repetite memoria inde ab initiis Scholæ hujus patriæ Principes, et Belgii nostri Atlantes, qui sugum togæ, purpurum fascesque Doctoribus suis submiserunt... Repetite viros in Republica magnos, qui loci ducti genio, sedem hic habitationemque aliquando fixerunt, meros hinc heroes, Græce Latine que Doctissimos, prodiisse comperiatis. » — Ibid., p. 11—12.

voulait introduire dans la philologie hébraïque : il a voulu traiter en second lieu de l'origine et de l'usage des langues, ainsi que des qualités éminentes de l'hébreu (1); c'est pourquoi il a pu intituler la suite de son travail *Eloge de la langue hébraïque* (Encomium linguæ hebraïcæ), et voici de quelle manière il a entendu la louer (2): « Satis verò superque eam laudavero, si » Antiquitatem quam comitatur dignitas, Necessita- » tem que ejus, hoc præsertim exulceratissimo sæculo, » paucis demonstravero ».

On ne peut, il est vrai, accepter toutes les vues de Valère André sur l'affinité des langues et la supériorité radicale de l'hébreu comme des vérités scientifiques, ou comme des faits incontestables; les opinions qu'il émet et qu'il défend avaient cours longtemps avant lui, et elles ont d'ailleurs un caractère vénérable de tradition et de foi qui leur donne sous sa plume un autre mérite qu'un intérêt historique : qu'il nous soit permis de rapprocher quelquefois des opinions de notre auteur une thèse différente ou même opposée, quand elle est le résultat des investigations d'une science sévère dans ses méthodes et sérieuse dans son but, et d'ailleurs qui n'a pas observé que les combinaisons les plus hardies et les plus neuves de la linguis-

---

(1) « Cum de linguarum ortu atque usu, tum de linguæ hebraicæ laudibus. » — Ib., p. 2 et p. 12.

(2) *Coll. tril. exordia*, etc., p. 2.

tique ont fourni aux grands faits de la science biblique, une confirmation bien autrement solide et décisive que l'appui de traditions qui ne sont revêtues d'aucun signe d'authenticité?

Val. André cherche à établir tout d'abord la relation intime de la raison et du discours, qui fait de l'homme un être social *(Ratione atque Oratione)*, et il en tire la nécessité de la connaissance des langues, interprètes naturelles de la pensée parlée; il reconnaît que « leur usage facile à l'origine du monde, a été rendu difficile par la confusion de Babel (1).» Val. André ne se contente pas de rapporter ainsi, dans sa vraie signification, l'événement dont nous devons la transmission au témoignage de Moïse, et que semblent confirmer les efforts prodigieux de la philologie moderne, pour découvrir l'affinité primitive des radicaux appartenant aux grandes familles de langues : il mentionne une tradition accréditée par les Juifs et par les SS. Pères (2), et d'après laquelle la confusion de Babel a engendré

(1) « Magnus profecto Linguarum usus, qui facilis in mundi exordio, dum unius homines omnes essent labii : difficiliorem reddit Babilonicum Chaos, et confusio. Diversitas hæc quantum damni humanæ societati invexerit nemini non est compertum. » Ib., p. 13.

(2) « V. André cite particulièrement St. AUGUSTIN *De civitate De* Lib. XVI, 6, et *De mirab. S. Scripturæ*, l. I, c. 9. Nous ne pouvons que remarquer ici que le premier ouvrage donne une paraphrase sublime du point d'histoire sacrée qui est en question (à partir du chapitre IV du même livre).

dans le monde la distinction de soixante-douze langues; il ne se prononce pas sur ce nombre qui a varié dans le cours des siècles parmi les interprètes (1). « Entre » toutes ces langues, ajoute Val. André, il en est trois » qui ont été toujours considérées comme d'un prix » infini : ce sont les langues Hébraïque, Grecque et » Latine ». Ecoutons les raisons qu'il donne de cette primauté « Quibus victricem triumphantis crucis titu- » lum inscribi CHRISTUS voluit, ut divinitatis, huma- » nitatis, vitæque ac mortis testibus : quibus divina- » rum humanarumque rerum scientiæ sunt conservatæ, » ad posteros que transmissæ : quibus sacrosanctum » illud Evangelium, ille fidei nostræ arrhabo, per » universum terrarum orbem est propagatum ». Il se- rait difficile de mieux peindre la mission providentielle assignée aux trois langues intermédiaires entre l'anti- quité païenne et les sociétés modernes; mais peu après, Valère André cède à la vaine satisfaction de comparer chacune de ces langues à un arbre qui se partage en trois rameaux ou en trois dialectes (3), et il est entraîné à faire dériver toutes les autres langues de cette triple source dans la suite des temps.

(1) Il use des expressions : « nam alii detrahunt, addunt alii. »

(2) Ibid., p. 13—14.

(3) L'Hébreu se partage régulièrement en dialectes Chaldéen, Syriaque et Arabe; le Grec en dialectes Attique, Dorien et Eolien ; le Latin, en dialectes Italien, Espagnol et Français. L'auteur ajoute : « Hinc variæ, lapsu temporis, ut gentium ita linguarum deductæ » coloniæ. » — Ibid.

Valère André passe ensuite à l'examen des trois qualités qu'il assigne comme essentielles à la langue hébraïque : l'antiquité, la dignité, l'utilité. En poursuivant le développement du premier point de ce triple thème, il s'en tient aux opinions traditionnelles qui, sans être dépourvues de toute réalité, avaient le tort d'être présentés de son temps comme des vérités incontestables et supérieures à toute discussion : c'est ainsi qu'il ne fait pas seulement de l'hébreu une langue ancienne, vénérable par son ancienneté et consacrée par sa destination exceptionnelle, mais encore la langue primitive, la formatrice de tous les idiomes connus, la langue des ancêtres de l'humanité dans le séjour d'Eden (1). Il n'invoque pas seulement à cet égard le témoignage de S. Jérôme et de S. Augustin, « les lumières de l'Eglise orthodoxe », et ne se borne pas à soutenir la possibilité d'un fait que l'Ecriture n'éclaircit pas complétement. Il cherche à en établir la certitude par l'autorité des Grecs qui, malgré leur vanité, auraient forcément rendu hommage à l'évidence de la vérité; mais il ne s'aperçoit pas qu'il s'agit dans les passages qu'il invoque de la transmission de l'écriture des Hébreux aux Phéniciens et des Phéniciens aux Grecs (2). La question de l'origine de la langue hé-

(1) « Dignitate et antiquitate procul dubio prima est, mundo coæva, linguarum omnium matrix, cujus communione primos parentes nostros conjunxit optimus parens Deus. »

(2) V. André répète d'après S. Clément d'Alexandrie un passage

braïque reste indépendante des preuves acquises sur la formation de l'alphabet grec et des alphabets européens, et elle ne peut être tranchée en philologie que par une comparaison attentive et raisonnée des langues les plus anciennes.

Un esprit de saine critique dicte à Valère André la réfutation d'un paradoxe qui avait fait quelque bruit à l'époque où il écrivait : c'est l'hypothèse de J. Goropius Becanus, qui, dans ses *Origines Antverpianæ* (1), avait revendiqué pour le Flamand la prérogative de langue mère universelle, parlée par le premier couple dans la solitude du Paradis terrestre. Une telle tentative méritait d'être citée parmi toutes celles qui avaient été faites au XVI[e] siècle dans le but de prouver la priorité d'une langue donnée · « Et nuper Joannes Goro-
» pius Becanus noster, qui Belgarum ingeniosissimus
» audire meruit, laudem eam Cimbris (ô Cimmeriæ
» tenebræ !) vindicare studuit, ingeniosè magis quàm
» solidè; studiumque suum atque industriam Belgis
» suis, pro quorum pugnat auctoritate, probare cona-

---

d'Eupolème, écrivain grec d'ailleurs peu connu, qui fait Moïse l'auteur des lettres hébraïques dans son livre sur les rois de la Judée; puis il y ajoute d'après la même source l'assertion d'un autre écrivain grec, Artapanus, dans son ouvrage sur les Juifs, touchant l'enseignement donné par Moïse aux Egyptiens. Voir les Stromates, livre I (p. 343—44, ed. Sylburg, Coloniæ, 1688).

(1) Antverp., Plantin, 1569, fol. p. 534—19. — L'auteur (J. Van Gorp) né en 1518, exerça la médecine à Anvers à la suite de ses voyages, et il mourut à Maestricht en 1572.

» tus est ». Il faut savoir gré à Valère André d'avoir parlé aussi franchement d'une découverte qui avait pu jeter bien des esprits dans les illusions du patriotisme; il faut le louer plus encore d'avoir si bien caractérisé l'aveugle opiniâtreté avec laquelle certains hommes poursuivent une hypothèse favorite et en particulier l'acharnement que les étymologistes ont porté en tout temps dans la défense des rapprochements les plus hasardés de mots et de syllabes. La réprobation de fausses méthodes, franchement proclamée dans son discours, fait honneur au futur professeur de philologie hébraïque, dont nous allons citer les paroles (1) : « Equidem
» laudo studium, laudo industriam eorum, qui à seriis
» nonnunquàm digressi, in ludicris illis festivisque
» exercent, laxantquè ingenii vires. At verò jocularia
» illa, verborum lenociniis ac fucis, longè petitis vo-
» cum etymis adornata, ut certa, καὶ ὡς ἐκ τρίποδος
» pronuntiata velle vulgi insinuare animis, hoc verò est
» naturam deludere, et quandò ipse pro se stat veritas
» deridendum se præbere... »

Revenant à la langue hébraïque, V. André en explique le nom par celui d'Héber, petit-fils de Noé, et repoussant le secours de langues étrangères choisies arbitrairement pour l'explication des anciens noms de la Bible (1), il établit par l'hébreu l'interprétation

(1) Coll. tril. exord., p. 15.

(2) « Certum est eas non a Cimbris, et id genus delirantium somniis petendas. » Ibid., p. 16.

naturelle des mots *Adam*, *Ève*, *Caïn*, *Abel*, *Babel*, pris pour exemples de recherches étymologiques. Puis s'occupant des langues qu'il appelle dérivées de l'hébreu, il donne la première place au Chaldéen, en tire le Syriaque parlé en Palestine à l'époque du Sauveur, étend l'Ethiopien à la plus grande partie de l'Afrique et assigne pour domaine à l'Arabe la masse des pays Mahométans.

Il n'est pas difficile pour Valère André de démontrer en second lieu ce qu'il appelle la *dignité* de la langue sainte : il ne s'arrête pas aux qualités éminentes de la concision et de la simplicité, mais il rappelle qu'elle a servi aux entretiens de Dieu et de ses anges avec les Patriarches et les Prophètes, à la première expression des oracles divins, à l'établissement et à la promulgation de l'Ancienne Loi.

S'agit-il de l'*utilité* comme d'un troisième caractère des études hébraïques, Valère André peut invoquer des exemples tout récens, les travaux des théologiens catholiques du XVI[e] siècle, et il proclame la nécessité de défendre la révélation biblique contre l'hérésie à l'aide du texte original des saintes Ecritures. Il croit inutile d'insister sur les signes merveilleux de la sublimité de leur langage, qu'il caractérise en peu de mots (1).

---

(1) « Ut taceam ex hac veram solidamque sapientiam, tamquam a limpidissimis peti fontibus; quæ Dei nobis arcana non captiosis rationibus, non inutilibus strophis, at veritate simplici, brevitate

Pressé de montrer dans l'hébreu un puissant auxiliaire de la théologie, il remonte à la décision prise dès le XIV[e] siècle par un Pontife romain, Clément V, et renouvelée plus tard par Paul V, pour faire fleurir l'étude de cette langue ainsi que celle du chaldéen et de l'arabe, dans les principaux centres d'études en Europe (1).

L'obligation de cultiver l'hébreu est représentée par Valère André, comme plus forte et plus impérieuse que jamais, en raison du secours que les hérésies de tous les temps ont tiré de l'habileté de leurs fauteurs dans la connaissance de diverses langues ; c'est à l'aide d'un tel moyen, observe-t-il, qu'ils ont pu maintes fois surprendre un peuple inexpérimenté, et lui imposer leurs inventions et leurs mensonges comme découlant des sources pures de la science sacrée. Valère André en prend occasion de signaler une des causes qui ont amené les désordres et les attaques dont l'Eglise avait souffert pendant le premier siècle de la Réformation et dont le souvenir devait être présent à l'esprit d'un grand nom-

---

que proponit : in qua tot sunt sacramenta quot litteræ, tot arcana quot puncta : in qua apex nullus aut ἰῶτα otiosum : in qua denique ipsæ radices, tribus constantes litteris, Sanctissimæ Triados ubique referunt vestigia... » — Ibid., p. 18.

(1) C'est en 1311, au concile œcuménique de Vienne, que le premier de ces deux Papes décréta l'érection de chaires spéciales pour l'hébreu, le chaldéen et l'arabe à Rome même et dans les universités de Bologne, Paris, Oxford, Salamanque. Paul V avait rappelé tout récemment (par un bref du 31 Juillet 1610) la nécessité de propager la connaissance de ces langues.

bre de ses auditeurs; écoutons son langage clair et concis, mais énergique (1) : « Hinc contemptus ille » orthodoxorum Patrum : hinc tam dissidentes, pug- » nantesque Sacræ Scripturæ versiones è male sanis » novatorum istorum cerebris natæ. Videmus hodièque » circumferaneos Doctores illos, et rumigerulos rabu- » las, in scholis, in compitis, in triviis, in popinis, » et ubi non? nihil jactitare ac crepare aliud, quàm » Biblia Hebraica, ac Græca, illum ut aiunt, purum » putum fidei Christianæ thesaurum; (quibus tamen » ipsi promiscuè atque indignè, tanquam prœdam om- » nibus; summis, imis, doctis, indoctis, rodendum, » seque ridendos, exponunt) idque tùm confidentius » petulantiusque cum nostros vident, aut linguarum » illarum rudes esse, et imperitos, aut odisse cane » pejus et angue ». Cette peinture si vraie des manœuvres et des succès des novateurs est accompagnée dans le discours de Valère André d'une exhortation pressante aux théologiens catholiques, pour qu'ils s'emparent des mêmes armes que ces autres *Géryons* ont tant de fois tournées contre eux ; l'orateur ne dissimule pas la présomption personnelle qui a déshonoré la plupart des Réformateurs et la vanité audacieuse de leur science (2); mais il démontre l'avantage de déjouer

---

(1) *Coll. Tril. Exord.*, p. 19-20.

(2) « Neque enim verentur novitii illi magistelli, frontis nullius » aut pudoris homines, SS. Patrum scripta universi orbis jam olim

leurs intrigues et de confondre leur orgueil par les réponses péremptoires qu'une exégèse philologique, s'exerçant sur les textes authentiques, peut fournir constamment aux défenseurs de la vérité. V. André a compris d'autant mieux l'opportunité de telles instances que depuis la publication de la Polyglotte d'Anvers, l'étude de la philologie sacrée avait été négligée et presque mise en oubli dans les Pays-Bas catholiques; il avait droit de se plaindre au nom de l'Eglise qu'elle eut si peu de combattants capables de soutenir glorieusement les efforts de la polémique protestante (1).

Le nouveau professeur d'hébreu prévient une objection qu'il pouvait attendre de la bouche de quelques hommes, portés à redouter les conséquences d'études nouvelles : c'est l'authenticité de la Vulgate, proclamée dans la quatrième session du concile de Trente avec défense de la contester sous quelque prétexte que ce soit; cette déclaration avait pu faire considérer par quelques-uns l'étude du texte hébreu comme désor-

» probata calculo traducere, antiquitatem omnem erroris damnare, » ipsi scilicet ἀεροβατοῦντες, et in ipsa scientiarum arce constituti » viros sanctitate doctrinaque illustres tanquam nubes premunt, » et in Hebraïs Græcisque, ut ipsis quidem videtur, soli vident. » Ib., p. 20.

(1) V. André cite un seul homme qui, à l'époque où il parle, ait pu avec succès retorquer les traits lancés par les adversaires de l'orthodoxie; c'est Pierre Dornick, appelé de Douai à une cure près de Bréda par J. Miræus, évêque d'Anvers; il se fit connaître par une application habile de l'étude des langues à la controverse.

mais superflue et même comme dangereuse. Val. André reconnaît avec eux que l'édition latine de la Bible a été corrigée presque dans chaque siècle par la main fidèle d'hommes instruits qui ont travaillé à cette révision par l'ordre des Souverains-Pontifes; mais il fait entendre que ce n'est point nuire à l'autorité de la Vulgate que de recourir aux sources hébraïque et grecque d'où les hérétiques tirent leurs arguments pour la combattre et la détruire; il veut qu'on oppose à leurs versions nouvelles, aussi nombreuses et aussi différentes que leurs sectes, le témoignage imposant des paroles authentiques qu'ils dénaturent avec la prétention de les interpréter ; il démontre qu'une étude critique du texte hébreu et de la version grecque doit contribuer à la défense de la Vulgate et en même temps à une réfutation péremptoire des artifices et des impostures des sectaires. Il était facile à Valère André de soutenir cette thèse, en invoquant les assertions formelles de S. Jérôme et de S. Augustin sur la valeur des deux textes originaux : il a soin de rappeler que depuis l'époque de S. Jérôme la ponctuation dite Masoréthique a donné au texte hébreu une forme en quelque sorte invariable, gage d'une transmission fidèle; il ne néglige pas non plus de prendre à témoin le respect professé par les Pères de l'Église grecque pour la version des Septante qu'ils ont citée dans leurs ouvrages, sans en méconnaître les défauts (1).

(1) Il renvoie aux œuvres du card. Rob. Bellarmin alors très-ré-

Valère André combat une objection d'une autre nature tirée de la difficulté que présente l'étude de l'hébreu ; il cite S. Jérôme qui n'a point caché dans ses écrits les peines infinies que lui ont coûtées les éléments d'une langue plus rude au moment où son esprit s'était familiarisé avec les modèles de l'éloquence latine ; mais il le fait en vue de faire ressortir l'abondance des secours et des facilités que les travaux d'un siècle entier peuvent fournir aux hébraïsants ; il n'a pour cela qu'à nommer les hommes de chaque nation auteurs d'ouvrages spéciaux sur les principes de la science grammaticale, Elias Levita et Jean Reuchlin, etc. etc. en Allemagne ; Jean Campensis et Nicolas Cleynarts en Belgique, P. Galatinus, Sanctes Pagninus et Rob. Bellarmin en Italie, J. Quinquarboræus en France, Vincent Trillesius en Espagne. Valère André ne craint pas d'accuser un grand nombre d'hommes de redouter d'avance les aridités des éléments de la langue et de se décourager au premier aspect de quelque difficulté ; il se plaint qu'ils ont recours trop vite à l'adage des ignorants ; *Hebraïcum est, non legitur*, comme s'ils voulaient s'en tenir à la fameuse glose d'Accurse : *Græca sunt, legi non possunt*, et il leur reproche aussi d'ajouter foi sans examen aux jugements les plus inconsidérés (1). L'âge n'est à ses yeux

---

pandues quiconque d'sirait connaître l'abus que les hérétiques de tous les temps ont fait des versions de l'Ecriture, et les altérations dont ils se sont rendus coupables.

(1) Ibid., p. 28. « Vulgaris hic judicii morbus est, temere de fa-

qu'un prétexte allégué par la paresse : l'exemple de J. Reuchlin, de Rudolphe Agricola et d'Erasme prouve assez qu'on peut s'adonner avec succès à l'étude de l'hébreu dans un âge avancé. Les conditions essentielles que Valère André requiert de ceux qui veulent aborder cette étude, ce sont le zèle et la constance, qui sont la garantie de progrès remarquables dans un terme de quelques mois. Les sentences des anciens ne manquent pas à l'orateur pour recommander dans sa péroraison la patience et le courage; il emprunte à Hésiode une comparaison qui paraîtra peut-être ambitieuse à quelques-uns; c'est le vers où le poëte chante la vertu dont la route, d'abord escarpée et rude, devient facile à mesure qu'on approche du sommet (1) :

Ῥηϊδίη δὴ ἔπειτα πέλει, χαλεπή περ ἐοῦσα.

Valère André a continué pendant quarante-trois ans l'enseignement de l'hébreu qu'il avait inauguré par le discours que nous avons essayé d'apprécier; mais il n'a point publié d'autre livre sur la matière de cet en-

---

cilitate difficultateque judicantum, prinsquam periculum aliquod fecerint, et plus auribus quam rationi experientiæque tribuentium. Neque video, quam hic delicatuli illi asperitatem temere obtendant, nisi si domi latentes vernæ patrium sermonem, ut mammillas infantes, tenere nimis ament et admirentur, cætera rudes, rerumque inexpertes. »

(1) *OEuvres et jours*, v. 290, ed. Goettling.

seignement; nous verrons bientôt quelles occupations diverses, sans l'arracher aux devoirs du professorat, l'ont détourné de la tâche qu'il avait d'abord prise à cœur. Nous pouvons juger du talent que V. André était capable d'apporter dans les études philologiques, non-seulement par l'usage qu'il en a fait dans la composition de ses différents écrits, mais encore par ses travaux vraiment précoces dans les lettres classiques. Agé de moins de vingt ans, avant d'appartenir à l'Université de Louvain, il s'était essayé sur quelques sujets d'érudition latine; à Anvers, en 1603, il avait mis au jour un *Commentaire* posthume de P. Nannius sur l'*Art poétique* dans l'édition d'Horace, publiée par Lœvinus Torrentius (1), et à Douai, en 1610, il avait fait imprimer un système d'orthographe suivi d'un traité de ponctuation (2). Ce n'était pas une simple reproduction de l'*Orthographe* de Manuce; l'éditeur y a ajouté les observations de sa propre critique, et par exemple il a blâmé le savant latiniste de Venise de n'avoir pas distingué les variations de l'orthographe dans l'ordre des temps, puisque l'usage a toujours fait loi dans l'écriture aussi bien que dans la prononciation; puis il a inséré dans le corps du livre ses additions, s'étant contenté de les dis-

(1) Typis, Plantini, 4o.

(2) *Orthographiæ ratio*, ab Aldo Manutio collecta primo, multis aucta. (cum libello) *De Ratione interpungendi ac Distinctionum notis*, Duaci. typis Belleri, 1610. in-12. — En 1611, Gaspar Barthius fit paraître à Leipzig une édition annotée du même livre de Manuce.

tinguer par des étoiles. Il a donné à la fin de cet ouvrage un petit traité des *Ponctuations*, « qui, dit Baillet (1), ne paraît pas beaucoup moins utile que l'autre. » Un peu plus tard, V. André composa des actes étendus sur l'Ibis d'Ovide, poëme fort obscur, *poema* σκοτεινόν (2). D'autres essais qui appartiennent également à sa jeunesse seront mentionnés bientôt, quand nous nous occuperons de ses œuvres les plus importantes.

II.

Nous allons suivre Valère André dans une autre partie de sa carrière qui offre sans contredit une plus grande somme d'intérêt ; si nous recherchons d'abord quels doctes travaux ont été dûs aux loisirs du jurisconsulte, le mérite de l'historien, initié à la conduite des affaires et chargé de l'enseignement des lois, sera l'objet d'une admiration d'autant plus grande, et ses services seront jugés avec plus de respect et de reconnaissance. Devenu membre du collége des Trois Langues, Valère André voulut entreprendre l'étude du droit dans les deux branches alors cultivées simultanément par la plupart des juristes, le droit civil et le droit ecclésiastique. Il était parvenu à la moitié de ses études nouvelles quand il fit imprimer à Cologne une dissertation *De Togâ et Sago*

(1) *Jugements des savants*, t. II, troisième partie, grammairiens artistes.

(2) Antv. 1618, fol., typis Nutii.

(*sive de litterata armataque militia*), à laquelle était joint un *Panégyrique* de St. Ives, patron des jurisconsultes et des gens de robe (1). Enfin, le 22 Novembre 1621, Valère André fut promu au doctorat en droit (*juris utriusque doctor*) et en 1628, après la retraite d'Antoine Perezius, venu d'Espagne avec les archiducs, il devint *Professeur royal*, chargé de l'explication des Institutes (regius institutionum imperialium professor). Nous n'avons pas le dessein de faire ici mention des nombreux ouvrages que V. André a mis au jour sur des matières de droit, puisque leurs titres ont été soigneusement recueillis par l'un de ses biographes bien connus (2); nous nous bornons à observer que son activité s'est principalement exercée sur des auteurs célèbres dont il reproduisait le texte accompagné de notes originales et de commentaires plus ou moins étendus : si le droit féodal et le droit romain eurent place dans ses travaux, la plus large part fut faite par lui au droit canonique, pour lequel il ne se contenta pas d'annoter d'anciens jurisconsultes, tels que H. Canisius, Lance-

(1) *Coloniæ*, 1618, 8°, et *Lovanii*, 1625, 8°, typis Hastenii. — L'édition de Cologne, renfermant deux autres traités, portait pour titre général : *Quæstiones quodlibeticæ tres, de Toga et Sago, Brabantinorum privilegio et Sectariis convincendis.*

(2) Foppens a consigné, à la suite de la biographie, la liste de tous les ouvrages de Valère André dans une édition de la *Bibliotheca Belgica* (t. II, 1148—49. — Bruxellis, 1739). M. Goethals, dans ses *Lectures relatives à l'histoire des Lettres et des Sciences en Belgique* (t. II) n'a cité que les principaux ouvrages de notre auteur.

lottus, A. Vallensis, J. Vendeville, mais publia un ouvrage neuf et méthodique, qui, conçu sous la forme d'un tableau général, obtint à son époque un grand succès et dut avoir plusieurs éditions à Louvain (1). Val. André avait rassemblé les matériaux nécessaires à une explication nouvelle des Commentaires de G. Mudée et à une édition critique du Digeste; mais il n'eut pas le temps de les mettre en œuvre; ses notes manuscrites sont restées, d'après Foppens, entre les mains de son petit-fils, D. De Coenen, qui était au commencement du XVIII[e] siècle parmi les magistrats de Louvain.

Disons-le à la louange de Valère André, ses études consciencieuses et approfondies dans les matières de droit qu'il était appelé à enseigner, ne l'ont point rendu exclusif dans ses vues et stupidement dédaigneux envers les autres sciences. Il n'avait pas seulement un esprit plein de rectitude dans ses jugements, mais encore un esprit complet qui appliquait son attention à l'utilité des branches de la science qu'il ne lui était pas donné de cultiver d'une manière spéciale. Les nobles facultés de l'intelligence que V. André a eues en partage acquièrent un nouveau prix aux yeux de la postérité par

(1) *Synopsis juris Canonici per Erotemata digesti et enucleati.* Ce livre, abrégé de droit canonique, fut réimprimé par A. Struvius à Jéna en 1675, avec des notes et des remarques, qui le firent condamner à Rome par la Congrégation de l'Index en 1679; il eut encore deux autres éditions, l'une à Jéna, en 1709, et l'autre à Leipzig, en 1721.

le contraste des tendances mesquines dont étaient animés les juristes de l'Université de Louvain dans les temps qui ont suivi l'époque de ce grand homme; l'usage qu'il en a osé faire mérite d'autant plus d'éloges, qu'il a dû lui-même se trouver en présence d'hommes médiocres qui repoussaient impitoyablement l'alliance de la science et des lettres. Bravant le mépris ou la haine de ces docteurs prétentieux qui, dans tous les siècles et dans toutes les écoles de jurisprudence, ont été les esclaves de la lettre, Val. André appela une saine érudition au secours de la science des lois; il fit entrer dans ses travaux un élément historique qui n'aurait jamais dû manquer à l'enseignement du droit, et il a sous ce rapport préludé à une réforme qu'on n'a pas voulu prendre assez souvent en considération, mais qui aurait à diverses époques déterminé un progrès scientifique dans les écoles des Pays Bas; il a en outre combattu par son exemple la barbarie du langage et l'empire de la routine, et il a ainsi conquis dans l'histoire des lettres latines une place d'honneur qui ne lui sera pas contestée. Si jamais le temps a exercé d'innocentes et légitimes vengeances, c'est quand il a condamné à un injurieux oubli les noms des contemporains de Valère André glossateurs, ergoteurs, champions de la chicane, cherchant dans la controverse toutes leurs jouissances comme toute leur gloire, et, ce qui est un trait indestructible de leur caractère, s'imposant comme des hommes nécessaires aux dépens du vrai savoir et des

droits du génie. Nous allons juger l'activité personnelle de notre jurisconsulte par l'examen des autres entreprises qui ont rempli les trente dernières années de sa vie.

Rien n'a contribué davantage à favoriser les travaux historiques de Valère André que la charge de bibliothécaire de l'Université (bibliothecæ præfectus) qui fut confiée dans le cours de son long professorat : s'il avait retiré naguère des entretiens d'A. Miræus le goût des recherches d'histoire et de biographie, comme nous l'avons observé plus haut, il a dû à la direction du premier fonds qui a composé la bibliothèque publique de Louvain la connaissance des livres, indispensable à l'exécution de ses divers projets; c'est grâce sans doute à cette position privilégiée qu'il fut à même de compléter et d'améliorer la seconde édition des deux ouvrages qu'il avait mis au jour avant la jouissance de sa nouvelle charge, la *Bibliotheca Belgica* et les *Fasti Academici*. C'est le 22 Août 1636 qu'eut lieu l'ouverture de la bibliothèque créée pour le service de l'Université dans le bâtiment des Halles; appelé à la surveiller et à la classer, Valère André songea bientôt à dresser un catalogue des livres qu'on y avait rassemblés et qui provenaient surtout de donations et de legs faits par des particuliers. Nous n'entreprendrons pas de rapporter ici toutes les circonstances de l'érection du nouvel établissement qui avait manqué trop longtemps à l'institution universitaire, puisque l'*Histoire de la bibliothèque de Louvain*

par Mr P. Namur est présentement entre toutes les mains (1) ; nous nous abstenons également de rapporter les essais de classification qui sont dûs aux premiers curateurs, Fromond, Perez, Stockmans, Vernulæus, Ophemius, et qui montrent un système bibliographique encore imparfait d'après le catalogue imprimé par les soins de V. André (2). Nous regardons comme plus digne d'intérêt le discours prononcé par le nouveau bibliothécaire devant l'Université assemblée le 1er Octobre 1636, au moment de l'ouverture des cours (3).

Après avoir, selon l'usage reçu, énuméré les avantages attachés à la situation et au climat de Louvain, l'ordre des études adopté dès l'origine de l'Université, les célébrités qui l'ont illustrée dans la théologie et les

---

(1) Tome II de l'*Hist. des bibliothèques publiques de Belgique.* Bruxelles, Muquardt, 1841, p. 11—15 (in-8o.)

(2) La classification alors adoptée est reproduite d'après la publication officielle que nous allons citer à l'instant dans l'ouvrage de Mr Namur, p. 16—17, et dans les *Archives philosophiques* du baron de Reiffenberg, t. I, Louvain, 1827, p. 72 suiv.

(3) Ce discours ne fut imprimé qu'en 1639 à la suite du traité d'Erycius Puteanus, intitulé : *Auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis* (accedit Catalogus librorum primæ collectionis a Curatoribus ejusdem Bibliothecæ editus), Lovanii, typis Everardi de Witte, 4o. — « Le lieu commun qu'E. Puteanus a écrit sur les livres, » comme on a nommé spirituellement ses *Auspicia*, occupe 60 pages, et il est suivi de l'*Oratio auspicalis* de Valère André qui se compose de 18 pages, tandis qu'il en reste 110 pour le catalogue lui-même. Ces deux dernières pièces portent le titre nouveau de *Bibliothecæ publicæ Lovaniensis primordia.*

autres sciences, Valère André appelle l'attention de son auditoire sur l'événement heureux qui va donner à l'enseignement plus de force et d'éclat : il représente la Bibliothèque nouvelle comme le bien commun de tous les membres de l'académie, et la compare à une sorte d'arsenal de toutes les sciences, « omnis sapientiæ velut armentarium quoddam. » Se demandant ensuite pourquoi l'Université a été dépourvue si longtemps d'un tel ornement, il en trouve la principale raison dans la jouissance des bibliothèques affectées aux nombreux colléges fondés tour à tour dans son sein, et son assertion à cet égard est justifiée à la fois par beaucoup d'autres documents et par le témoignage d'Erycius Puteanus, professeur et gouverneur du château de Louvain (1). Il paie tribut au pédantisme introduit dans le langage de l'érudition, quand il en vient à comparer les hommes des deux siècles passés à des bibliothèques vivantes : « Vel quia singularum facultatum professores ipsi velut » ἔμψυχος βιβλιοθήκη, *spirantes* quædam *Biblio-* » *thecæ*, vivaque adeò Musea et essent et haberentur. » Puis l'orateur fait part à l'assistance des efforts tentés par des hommes bien connus, Beyerlinck, J. Romanus, Jansénius, P. Stockmans, l'archevêque J. Boonen, pour

(1) *Auspicia*, etc., p. 19 : « Etenim urbis et opulentiæ Romanæ simulacrum, si ingenia spectes, Lovanium est, undetriginta circiter florens Collegiis, florens Bibliothecis ; cum sine Bibliotheca ne Collegium quidem subsistat. »

hâter l'érection d'une bibliothèque publique, et il félicite l'autorité du choix d'un local servant auparavant de salle d'audience dans l'enceinte des Halles, qu'il appelle « l'*Athénée*, le temple de Minerve et des Muses. » Il ne raconte que brièvement les faits concernant l'organisation et les statuts d'un établissement qui fut approuvé par un décret du Sénat académique; mais il consacre sa péroraison à des vœux pour l'agrandissement de l'œuvre commencée, et il fait un appel aux amis des lettres, pour qu'ils viennent en aide par des dons nouveaux à la bonne volonté des fondateurs. Comme il a évoqué précédemment à l'appui de sa thèse les beaux siècles de la Grèce et de Rome qui virent s'élever d'immenses dépôts littéraires, il recourt en finissant à l'exemple des grands hommes des temps anciens et modernes, tels qu'Asinius Pollion, qui ont fait entrer leurs propres bibliothèques dans le domaine public; il conclut des pertes immenses que la science a faites dans les siècles de barbarie, que l'union de tous les hommes puissants et intelligents doit avoir pour but de conserver les trésors de science et d'érudition encore cachés dans les collections de manuscrits ou bien multipliés par les procédés de l'imprimerie.

Nous passons à l'application que Valère André a faite des moyens de travail que lui fournissait le séjour de Louvain; nous allons le voir échangeant le sujet, mais non la nature de ses recherches historiques dans la vie laborieuse qu'il n'a cessé de mener, se faisant tour à

tour biographe des hommes illustres de la Belgique, et annaliste de l'Université.

C'est à Louvain, en 1623, que Valère André fit paraître la première édition de la BIBLIOTHECA BELGICA, dans laquelle il réunissait sous forme de dictionnaire et par ordre alphabétique une géographie nationale et une biographie des hommes célèbres du pays (1); il laissa s'écouler un intervalle de vingt ans avant d'en publier une seconde édition, plus étendue de la moitié que la première (2). Ce livre est bien connu sous la forme que lui a donnée plus tard J. F. Foppens, chanoine de Malines, en conservant le même titre, mais en puisant à d'autres sources, telles que les écrits d' A. Miræus et de F. Sweertius, et en recourant à des documents manuscrits (3). L'origine et la valeur du travail original de V. André ont droit de nous arrêter ici; le genre de l'ouvrage ne permet pas un examen détaillé, mais le plan et les circonstances de l'exécution doivent nous révéler les qualités émineutes du savant.

La première partie de l'ouvrage est une description

---

(1) In qua BELGICÆ seu Germaniæ ioferioris provinciæ urbesque, viri item in BELGIO vita scriptisque clari, et Librorum Nomenclatura. » — Lovanii, apud Henricum Hastenium, urbis et Uoiversitatis typographum, MDCXXIII (p. 790, in-8o).

(2) « Duplo auctior. » dit Foppens. — Lovanii, typis Jacobi Zeghers, 1643, 4o.

(3) Bruxellis, 1739, 2 in-4o (ensemble 1234 p.), avec uoe collection de portraits gravés.

géographique du *Belgium* (dans le sens étendu de cette dénomination) par duchés, comtés et seigneuries (1); en rapport avec cette division, chaque ville est l'objet d'une notice particulière (2). Une double table accompagne la partie biographique du travail de V. André, dès la première édition; l'une qui renferme les noms de famille, est le complément du dictionnaire dont les notices sont rangées dans l'ordre des prénoms; l'autre est une statistique des villes et des provinces avec indication des grands hommes qu'elles ont produits. On peut juger par l'examen des premières éditions que l'auteur avait, bien qu'avec des peines infinies, pris connaissance des œuvres principales des écrivains dont il parlait : c'est ainsi que son livre est devenu un répertoire de bibliographie, une histoire littéraire, en même temps qu'un recueil historique, qui sera longtemps encore consulté avec intérêt et avec fruit. Deux pièces mises en tête de la première édition, jettent le plus grand jour sur les idées qui ont guidé Valère André dans la réalisation de son plan : l'une qui est une dédicace du livre à des magistrats et des conseillers d'état,

(1) Cette partie n'a pas été reproduite par le dernier éditeur de la *Bibliotheca Belgica*, sans doute à cause de la publication d'ouvrages spéciaux de géographie postérieurs à l'époque de V. André.

(2) Les traités géographiques de J. B. Gramaye sur les principales provinces des Pays-Bas renfermaient déjà la description d'un grand nombre de villes importantes ; ils avaient paru à Bruxelles dans les années 1600, 1606, 1610.

est consacrée à relever l'utilité des productions qui sont destinées à perpétuer le souvenir des grandes actions soit dans la vie civile, soit dans la carrière des armes. L'autre pièce, bien plus curieuse, est une adresse au Lecteur (Lectori benevolo et doctrinæ Belgicæ amanti), dans laquelle V. André veut expliquer son dessein : il rappelle que des travaux du même genre ont été entrepris avant lui pour éclaircir l'histoire d'un pays. Parmi les auteurs des premiers siècles chrétiens, il cite S. Jérôme, Gennadius, Honorius, Isidore, Ildephonse; il choisit dans le moyen âge les noms de Sigebert de Gembloux et de Henri de Gand; dans des temps plus rapprochés, il trouve l'exemple de Jean Trithemius, abbé de Spanheim (1), et du cardinal Rob. Bellarmin; il doit ensuite faire mention de l'*Apparatus sacer* d'Antoine Possevin, et de la *Bibliotheca* de Conrad Gesner, répertoire universel des lettres et des sciences. Valère André énumère ensuite les recueils spéciaux consacrés dans tous les siècles à l'histoire de l'une ou l'autre classe de savants. Il reconnaît que c'est dans la maison d'A. Miræus, si versé dans ce genre de recherches, qu'il en a pris le goût, quoique jeune encore, et qu'il a commencé à rassembler les matériaux de son recueil; mais il avoue qu'il doit à André Schott, dont il avait été assez longtemps le secrétaire, l'idée que d'autres

(1) Auteur d'un recueil de *Scriptoribus ecclesiasticis*, plusieurs fois imprimé dans le XVIe siècle.

vers le même temps l'ont aidé à réaliser (1). C'est en voyant s'accroître la matière de son livre qu'il lui vint l'idée de l'intituler *Bibliotheca Belgica* : le manuscrit était terminé dès l'an 1515, mais il passa entre diverses mains, quand l'auteur l'eut envoyé à Bruxelles pour en obtenir l'impression avec privilége, et il ne lui revint que cinq années après. Valère André déclare à la fin de son avertissement, qu'il a fait choix des plus distingués d'entre les écrivains du pays, et qu'il n'a pu faire entrer dans son cadre, tous ceux qui ont composé quelques écrits dans leur langue maternelle; il prévient encore le lecteur, qu'il a été très-bref en parlant des auteurs condamnés et de leurs ouvrages, quand ces auteurs n'ont pas été d'ailleurs des hommes éminents dans la république des lettres, exempts d'un désir immodéré de quereller contre la foi orthodoxe. En réclamant l'indulgence de ses lecteurs, il sollicite comme une grâce les observations de la critique, qui sont des services rendus à la véritable science :

Κἀν βροτοῖς
Αἱ δεύτεραί πως φροντίδες σοφώτεραι.

Parmi les livres que Val. André cite au nombre des sources, nous remarquons, outre les collections les plus connues et les *Bibliothèques* servant à l'histoire des

(1) « Primus vero mihi admodum adolescenti auctor operis hujus fuit Andreas Schottus, e Societ. Jesu, vir præstantissimus, cum illi ego a manibus essem ac studiis. »

ordres célèbres, la *Bibliotheca sacra* de J. Molanus, encore manuscrite, et un ensemble de notes rédigées par le même en 1575 *De Scriptoribus Belgii;* ces pièces lui avaient été communiquées par A. Schott avec beaucoup d'autres (1).

Valère André a pu profiter des monographies publiées par son ami et protecteur, Aubert Miræus, avant 1623, sur l'origine de plusieurs ordres et de divers monastères devenus fameux; il a dû mettre au nombre de ses modèles une des premières publications historiques de Miræus, les *Elogia Illustrium Belgii Scriptorum,* qui avaient paru pour la première fois à Anvers en 1609.

La *Bibliotheca Belgica* se terminait par un avis au lecteur sur l'usage qu'avaient les anciens auteurs de parler de leur propre vie : Valère André réclame le même privilége (2), avant de donner un résumé de ses travaux personnels, à la manière des Allemands, qui ont conservé jusqu'aujourd'hui l'usage d'ajouter à la plupart de leurs thèses un *Curriculum Vitæ.* On ne peut reprocher à notre historien d'avoir été trop peu mo-

---

(1) Ed. I, p. 96. Scriptorum Syllabus.

(2) Ibid., p. 752—53. « Quod exemplo D. Hieronymi, Gennadii, Honorii et Sigeberti Trithemius cœterique in hoc scripti genere sibi licitum putarunt, idem in hac Bibliotheca mihi quoque quasi φιλαύτῳ vitio verti non debet, ut a me scripta hactenus uumerem, si quis orte vel id scire aveat, vel mea tanti esse putet, ut cœteris accenseri debeant aut possint, quando et vivis eis hoc Doctorum Virorum Nomenclatore locum suum dedi. Atque hoc modo Colophonem libro meo impouam. »

deste; il rapporte des faits accomplis, et finit par une promesse. « Pluraque in juris deinceps tractatione me-» ditatur, dum vivit valetque ».

Nous ne citerons pas ici les vers de félicitation adressés à Valère André au moment où la *Bibliotheca Belgica* allait voir le jour; nous aimons mieux nous arrêter quelque peu à la querelle littéraire que l'apparition de ce livre lui a suscitée. Il est aisé de reconnaître que le bon droit était de son côté, quand il fut accusé publiquement de rivalité et de plagiat par François Sweertius. L'ouvrage de ce dernier, intitulé ATHENÆ BELGICÆ (1), n'a paru qu'en 1628, cinq ans après l'impression de la *Bibliothèque :* mais comme l'objet des deux livres était le même, l'auteur prétendait que V. André lui avait dérobé son plan et l'avait prévenu avec intention; dans sa préface, il s'est plaint de ce qu'un autre lui a enlevé les fruits de son travail en violant les secrets de l'amitié (2), et il s'est justifié par avance, de toute accusation de plagiat, en prétendant qu'il avait le droit de marcher dans la même voie où un autre était déjà entré. Valère André se crut blessé par cette prétention de Sweertius, et présenta dans sa seconde édition l'*Athenæ*

---

(1) *Sive Nomenclator Inferioris Germaniæ Scriptorum.* (Antverpiæ, folio, typis Guil. a Tungris.)

(2) « Ab amico quem juvenem adhuc... colui, hæc obtrudi satis insolens et durum videtur... Non equidem invideo. Neque tamen tantopere me peccasse agnosco. quod in eadem arena uterque ludimus, ... quod in simili argumento fructum et laudem quærimus. »

de celui-ci comme une copie et un plagiat de sa *Bibliothèque* pour la majeure partie des notices. La plainte de V. André semble en effet être assez fondée ; le livre de Sweertius est en tout cas bien inférieur au sien, et, en supposant que le biographe anversois ait travaillé pendant de longues années d'une manière indépendante, on ne peut douter qu'il n'ait enrichi son travail d'un grand nombre de documents empruntés à son devancier (1). Les conseils de Lemire et d'A. Schott n'ont pas manqué à l'un et à l'autre ; mais Valère André en a fait librement un meilleur usage. On acceptera sans doute volontiers le jugement du fameux polygraphe Morhof qui s'exprime ainsi dans la section littéraire de son *Polyhistor* (2) : « Valerii Andreæ Desselii Bibliotheca cæteris omnibus in hoc genere scriptoribus præferenda est, etsi in multis deficit ; ac Franciscus Swertius in *Athenis suis Belgicis*, quædam sibi subrepta queritur ; qui hoc suo libro de academiis et Bibliothecis Belgii agit. Sed Valerii Andreæ liber multò accuratior est ». L'ouvrage de Val. André, dit un autre polygraphe non moins vanté (3), « est le plus beau corps de *Bibliothèque* que nous ayons pour les

(1) Nous ne pensons pas avec M. Goethals que « dans cet état de choses, il n'est guère possible de connaître la vérité. » (Ouvr. cité, t. II, p. 198.)

(2) T. I, lib. I, cap. XVIII de catalogorum scriptoribus, p. 36—37.

(3) Adrien Baillet, *Jug. des Savants*, t. II, Ire p., critiques historiques.

écrivains de toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas. Il est assez juste et assez judicieux, et quoiqu'on y remarque quelques omissions assez importantes, il paraît néanmoins qu'il y a apporté toute la diligence et toute l'exactitude dont il a été capable. Il se trompe quelquefois non seulement sur les livres, mais encore sur les auteurs, et particulièrement à l'égard de ceux qui sont déguisés. Mais cela ne doit pas empêcher qu'on ne le considère comme un des meilleurs bibliothécaires que nous ayons ». Le même écrivain reconnaît qu'il y a dans Fr. Sweertius beaucoup de bonnes choses, quoiqu'il ne soit pas comparable à Valère André.

Il n'est pas inutile de rapporter ici que V. André avait préludé, jeune encore, à la composition de sa *Bibliotheca Belgica* par des recherches d'histoire littéraire : au moment de quitter Anvers, en 1611, il y avait fait paraître un recueil de portraits accompagné de courts éloges (1); dès 1607, il termina son *Catalogus Clarorum Hispaniæ Scriptorum*, imprimé a Mayence sous le pseudonyme de Val. TAXANDER, in-4°. Mais il n'a plus cité ces deux volumes dans ses travaux postérieurs, comme s'il eût voulu les désavouer. Il est probable qu'il devait aux communications d'A. Schott, la plupart des matériaux du dernier ouvrage d'ailleurs très-abrégé par sa forme et qu'il résolut de n'en plus parler

(1) Imagines doctorum virorum e variis gentibus, Elogiis brevibus illustratæ. — Antverpiæ, in-8o.

quand eut paru à Francfort en 1608, le travail complet de l'illustre jésuite, la *Bibliotheca Hispanica* formant quatre volumes in-folio (1) : il est à remarquer que le maître n'a pas cru devoir citer l'essai de son élève sur la même matière, sans doute parce que la première pensée d'une œuvre de ce genre lui appartenait, et que d'ailleurs sa propre publication avait été mise sous presse dès l'an 1603. BAILLET nous apprend dans les *Jugements des Savants* (2) que c'est V. André, ou le jésuite Schott sous son nom, qui a publié le *Catalogue des célèbres écrivains d'Espagne*, et il ajoute que « ce » n'est presqu'une exposition toute nue de noms d'au- » teurs et de titres de livres, les uns et les autres fort » peu corrects ». D'après Nicolas ANTONIO, auteur de la *Bibliotheca Hispana* (3), « le père Schott avait exposé ce Catalogue au jour et au jugement du public comme une épreuve pour sonder les esprits, et voir si la Bibliothèque d'Espagne serait bien reçue, ou si les savants contribueraient quelque chose en lui envoyant des mémoires... »

Il nous reste à considérer en dernier lieu le travail dans lequel V. André a mis son savoir historique au service de l'Université qui l'avait accueilli de bonne heure

(1) Le titre complet porte : *Hispaniæ illustratæ, seu Rerum urbiumque Hispaniæ, Lusitaniæ, OEthiopiæ et Indiæ scriptores varii in unum collecti.*

(2) Tome II, première partie, critiques historiques.

(3) Romæ, 1672, Præf., p. 36.

dans ses rangs : les *Fastes*, les *Annales* des études académiques de Louvain, Fasti Academici *Studii generalis Lovaniensis* (1). Ce n'était point le premier essai historique sur une institution qui comptait deux siècles d'existence à l'époque de Valère André; en 1627, Nic. Vernulæus, professeur d'éloquence à la faculté des arts, avait présenté un tableau des statuts de l'Université et rapporté les faits mémorables relatifs aux diverses parties de son enseignement; mais l'*Academia Lovaniensis* ne parut pas à V. André réunir toutes les qualités qu'on était en droit d'attendre d'une histoire en quelque sorte officielle, et d'un autre côté le *Lovanium* de Juste-Lipse lui parut être une description trop spéciale de la ville universitaire et de ses monuments; il résolut donc, comme il nous l'apprend dans son introduction, de reprendre le même sujet en s'attachant davantage au mérite scientifique des membres de chaque faculté, et en faisant ressortir les différents genres d'illustration qu'avait justement acquis l'ancienne école nationale. Val. André était préparé à cette tâche

(1) In quibus origo et institutio academiæ, « Item Series Rectorum, cancellariorum, conservatorum in qualibet Facultate, Fundatorum et Benefactorum ejusdem Universitatis. » — Edente Valerio Andrea, Desselio, J. U. Doct. et Professore Regio. — Lovanii, apud Joannem Oliverium et Corn. Coenesteyn, 1635, 4o. (230 p.).

(2) Lovanii, 4o, 1627. — Une seconde édition, revue par Christ. De Langendonck, prof. d'histoire et de langue latine, fut imprimée en 1667 à Louvain (200 p. 4o).

par ses premières études, et il put mettre d'autant mieux à profit les recherches naguère entreprises, qu'il avait eu dessein de compléter sa *Bibliothèque* par un livre nouveau qui en fût, pour ainsi dire, le couronnement (1). L'auteur des *Fastes Académiques* procède dans l'ordre suivant : après avoir raconté tous les faits et cité les principaux documents qui concernent l'érection de l'Université de Louvain au XV[e] siècle, il explique son organisation intérieure en passant en revue ses dignités depuis la charge de Recteur jusqu'aux fonctions des officiers chargés de la surveillance; puis il donne un aperçu chronologique des promotions au doctorat dans les trois facultés de théologie, de droit et de médecine, et fait connaître les règlements de la faculté des arts et de ses quatre pédagogies ; ensuite il reprend l'histoire du collége des Trois-Langues d'après sa monographie citée plus haut (2), et passe à celle des autres colléges dont il fait connaître les fondateurs et les bienfaiteurs. Le volume est terminé par les témoignages d'hommes célèbres dont les beaux vers latins attestent la prospérité de l'académie de Louvain; la première édition seule contient tout entier *l'Encomium* dû au poëte portugais André Resendius, et en outre, une pièce

---

(1) « Itaque relictum mihi videbam adhuc spicilegium aliquod, quod BIBLIOTHECÆ nostræ BELGICÆ partem faceret, et velut mantissæ loco esset. » — *Origo hujus scriptionis*, p. 2.

(2) On lit dans la première édition (p. 2) : « *De collegio Trilingui Buslidiano* ex scriptis a me aliàs pauca hic retexta. »

imprimée une seule fois par son auteur : un discours prononcé en 1626 dans l'église de St.-Pierre par Valère André pendant une cérémonie commémorative de la fondation de l'Université (1). L'orateur prenant le style élégant et soutenu qui convient au panégyrique, caractérise les progrès rapides de l'œuvre commune des pontifes et des princes ; il établit et confirme par les aveux des illustres hôtes qui l'ont visitée, la célébrité conquise par l'Université de Louvain, dès le premier siècle de son existence ; il rapproche ensuite d'une manière très-heureuse les noms des hommes qui ont accordé à l'Université le puissant secours de leur patronage, le pape Martin V et Jean IV, duc de Brabant, Eugène IV et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, Paul II et Charles-le-Téméraire ; à une série d'illustres pontifes, Sixte IV, Léon X, Adrien VI, il oppose une série de protecteurs couronnés, Maximilien, Philippe-le-Beau, Charles-Quint ; il met en parallèle les brefs de Pie IV et de Grégoire XIII avec les édits du roi Philippe II, et il n'oublie pas de mentionner les nouvelles faveurs du pape Paul V, quand il a loué le dévouement et la juste fermeté de l'archiduc Albert. Valère André ajoute à ces rapprochements historiques l'éloge des colléges attachés à l'Université et des hommes les plus

(1) Cette pièce intitulée : Eucharisticon *fundatoribus*, *patronis et benefactoribus Universitatis Lovaniensis*, est insérée dans la première édition des *Fasti*, p. 205—17. Il n'en est que fait mention dans la seconde, p. 396.

célèbres qui en sont sortis (1). En terminant, il rend grâces au Ciel des destinées heureuses qu'il a accordées à l'Université jusque dans les crises terribles excitées par l'hérésie, il bénit la mémoire de tous ses protecteurs, et il demande en son nom une égale bienveillance aux princes contemporains, au pape Urbain VIII (2), au roi d'Espagne, Philippe IV, à l'archiduchesse Isabelle et à tous les ordres de l'Etat. Nous devons ajouter que le même jour où V. André récitait son *Eucharistium* à la suite d'un office solennel d'actions de grâces, des discours d'apparat à la louange de l'Université furent prononcés par Pierre Castellanus, professeur de médecine, et par Nic. Vernulæus, orateur académique et professeur d'éloquence.

Il ne peut entrer dans notre plan d'analyser les matières diverses qu'embrasse le livre de Valère André, ce serait entreprendre une histoire abrégée des deux premiers siècles de l'Université de Louvain : cette histoire reste à faire, sous la forme du récit suivi, raisonné, critique et dramatique, telle que la conçoivent les mo-

---

(1) Il dit en parlant du collége des Trois-Langues (p. 214) : « Dedit et formavit viros in Republ. magnos ac præstantes; vel ideo etiam, quia sic formati, litterarum cognitione præstent cæteris. »

(2) Un passage de la péroraison fournit un excellent exemple des jeux de mots, familiers et chers aux orateurs de la Latinité moderne : « Fave tantum, URBANE Pont. Maxime, et sparge deinceps, quas coepisti, amoris flammas. Barbara esse non poterit *Barberino* Pontifice Universitas, quamdiu is *Urbanus* erit »

dernes; M. le baron de Reiffenberg n'en a donné qu'une esquisse dans les quatre *Mémoires*, pleins d'esprit et de finesse, qu'il a insérés il y a plus de dix ans dans le recueil de l'Académie royale de Bruxelles. En attendant qu'une œuvre aussi nationale soit exécutée dans les proportions qu'elle comporte, on peut dire que les *Fasti Academici* n'ont rien perdu de leur prix; leur auteur qui était en possession d'une vaste et saine érudition a travaillé avec conscience, et nous devons ajouter qu'il s'est empressé d'améliorer son œuvre dans une seconde édition à laquelle il a apporté lui-même tous ses soins (1). Il nous sera facile d'indiquer ici brièvement de quelle nature sont les augmentations introduites par l'écrivain lui-même dans l'ensemble de sa composition : non seulement il a étendu beaucoup les chapitres qu'il avait consacrés d'après son plan général à l'histoire de chaque collége; mais encore il a placé à la suite du corps de l'ouvrage un appendice concernant l'histoire externe de l'Université. Ne pouvant reprendre d'une manière complète et dans un ordre chronologique les événements qu'il avait eu occasion de mentionner plus d'une fois dans ses notices détachées sur les facultés et les colléges, il a rassemblé en autant de paragraphes les faits les plus remar-

(1) FASTI ACADEMICI, etc., *id est*, *origo et institutio*, etc. *Resque aliquot memorabiles ejusdem Universitatis*. — Editio iterata accuratior, et altera parte auctior. Lovanii, apud Hieronymum Nempæum, 1650, 4° (408 p.).

quables et les plus curieux de chaque époque sous le titre de *Sylloge rerum aliquot memorabilium in et ab Universitate Lovaniensi gestarum* (1) ; il a pu comprendre d'assez grands détails dans quelques-uns de ces aperçus, tels que la part prise par les représentants de l'Université au concile de Bâle, la tentative faite en 1535 par les magistrats de Tournai d'ériger une faculté des arts; la fondation de l'académie de Douai, la publication des décrets du concile de Trente, les difficultés que l'Université a rencontrées à diverses reprises dans ses rapports extérieurs avec d'autres institutions. La seconde édition des *Fasti Academici* est encore aujourd'hui la plus répandue; Foppens nous apprend que l'on préparait de son temps une révision de cet ouvrage qui aurait porté le titre *d'Histoire de l'Université de Louvain*, et qui aurait été accompagnée d'une continuation s'étendant jusqu'aux années où il écrivait. Mais cette troisième édition n'a point paru, quoique la seconde eût été portée sur les listes de la congrégation de l'Index par décret du 13 Novembre 1662, jusqu'à ce qu'elle fût corrigée.

Après avoir accordé à l'examen des ouvrages les plus célèbres de Valère André l'étendue que comportait la présente notice, nous n'avons plus qu'à dire quelques mots des honneurs qui lui furent décernés comme une récompense de son mérite. Après la mort de sa femme,

(1) *Fasti*, ed. 1650, p. 333—96.

Catherine Baecx, qui eut lieu en 1640 (1), il fut trois fois revêtu de charges éminentes dans l'Université; il remplit du 22 Décembre 1642 au 22 Décembre 1643 les fonctions de *Dictateur ;* on désignait alors sous le nom de DICTATOR, le dignitaire chargé de composer et de dicter les lettres ou les pièces officielles expédiées au nom du corps académique, et chargé aussi de répondre aux lettres adressées à l'Université; les lettres rédigées par le *Dictateur* n'étaient envoyées qu'après avoir été lues en présence du Recteur et des membres délégués à cet effet, et une copie devait en être conservée dans les archives académiques (2). Valère André fut ensuite élu deux fois Recteur de l'Université, le 28 Février 1644 et le même jour de l'an 1649; il eut, selon l'usage du temps, à remplir cette charge pour le terme d'un semestre, et il n'interrompit point jusque dans ses dernières années les devoirs de son laborieux professorat ou l'achèvement de ses doctes recherches. Il vivait en-

(1) Val. André avait épousé le 21 Août 1621 Catherine Baecx, fille de Pierre Baecx, née à Malines en 1597, et nièce du célèbre jurisconsulte Adrien Baecx, président du collége des Trois-Langues (déjà mentionné plus haut). Elle mourut à Louvain le 27 Février, après une cruelle maladie précédée d'une fausse couche, et elle fut la première personne qui fût enterrée dans la chapelle de saint Charles Borromée, dans l'église St.-Pierre; elle laissa deux filles, l'une du nom de Barbe, que V. André maria à G. Fr. Van den Bossche; l'autre Adrienne, qu'il maria à Matthieu De Coenen. — (Note manuscrite.)

(2) *Fasti*, p. 49. *Acad. Lovan.*, p. 37.

touré d'un respect universel, et il recevait sans cesse de nouveaux gages de la reconnaissance publique, quand la mort vint le surprendre à l'âge de soixante-sept ans, le 29 Mars 1655 (1); il était membre de l'Université depuis quarante-trois ans, et docteur en droit, ayant charge d'enseigner comme professeur royal depuis trente-quatre ans. Valère André fut enterré dans la chapelle de St. Charles Borromée, à côté de son épouse qu'il avait perdue quinze années auparavant; dans la même enceinte reposaient deux hommes célèbres qui avaient été ses dignes émules dans le mouvement de rénovation littéraire favorisé par le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, Erycius Puteanus, de Venloo, mort en 1646, et Nic. Vernulæus, de Rubelmont, mort en 1649. Quand ces trois savants eurent disparu, le culte des lettres eut de nouveau à souffrir de l'indifférence du plus grand nombre; l'éloquence latine qu'ils avaient soutenue par leurs écrits et par leur exemple cessa d'être alimentée par une riche érudition; les bonnes traditions de l'âge d'André Schott et de Juste-Lipse tombèrent peu à peu en oubli.

Les funérailles de Valère André ne furent célébrées avec solennité dans l'église St.-Pierre, qu'une année environ après sa mort. Bernard Heimbach, professeur d'histoire (professor historiarum academicus) (2), pro-

---

(1) Foppens a donné à tort la date de 1656, qui, comme on va le voir à l'instant, est celle des funérailles solennelles de Val. André.

(2) B. Heimbach, né dans les provinces rhénanes, à Zulpich, l'an-

nonça dans cette circonstance une oraison funèbre qui fut imprimée à Louvain en 1656 (1), et dont l'épître dédicatoire à l'abbé de Tongerloo, Augustin Wichmans, est datée du 5 Mars de la même année. On lisait dans le *Monitum ad Lectorem* : « Justò tardius hæc justa in » luce vides.....et quas ivimus exequias ultra anniversaria » ière (2). ». On ne sait si l'on doit attribuer un délai aussi long aux événements politiques ; peut-être, en 1655, la sécurité n'a-t-elle pas été assez grande à Louvain pour la célébration de cérémonies académiques, tandis que l'archiduc Léopold menait ses bandes espagnoles à travers tout le pays pour le défendre contre les intrigues de la France et les invasions de l'étranger.

Peu d'années après, l'éditeur de l'*Academia Lovaniensis*, Chr. Van Langendonck, a inséré à la suite des notices de Vernulæus sur les philologues illustres un éloge de Valère André qui est significatif dans sa conci-

---

cien Tolbisc, près de Bonn, succéda en 1649 à Nic. Vernulæus dans l'enseignement de l'histoire, et publia plusieurs traités historiques de son prédécesseur avec des additions. Il le remplaça aussi dans la chaire de latin au collége des Trois-Langues.

(1) *Oratio funebris in Exequias* V. A., etc., typis Hieron. Nempæi, 4°.

(2) Nous devons à une note manuscrite la mention de ce passage ; nous n'avons pu voir le discours lui-même, qui peut être réputé bien rare, puisqu'il manque dans l'immense collection de Van Hulthem, qui possède plusieurs exemplaires des autres opuscules de B. Heimbach.

sion et qui est en même temps curieux par le ton recherché de la rhétorique néo-latine (1) : « Valere, inquit » Plempius, vita est : et hic VALERIUS ANDREAS ut valuit » vitam Academicis dedit, dum suis in Academicis Fastis » eos vivere fecit. Vivat et hîc in academia nostra im- » mortalibus Fastis dignissimus Vir, qui suâ in Belgica » Bibliotheca quoque scriptoribus literariam vitam con- » tulit. Quin imò vivat, dùm I. U. D. et Professor Cla- » rissimos Juris Interpretes pulcherrima restauratione, » et luculentissimis notis reviviscere fecit. Hic ille Phi- » lologus est qui latinam suam Eloquentiam exquisitis- » simis scriptis testatam reliquit; quique hebræam suam » suadam Trilingui in Auditorio linguæ sanctæ Professor » quadraginta duos annos excoluit. » Foppens est encore plus concis dans le double éloge qu'il dispense à la mémoire de Valère André, lorsqu'il l'appelle « Vir prisco » morum candore et multiplicis doctrinæ laude suprà » omnem laudem (2). »

Nous terminons cette courte biographie d'un des membres les plus actifs de l'ancienne Université de Louvain, en indiquant la destinée qu'eurent après lui une des deux chaires qu'il avait remplies avec tant de distinction. L'enseignement de l'hébreu au collége des

---

(1) *Acad. Lovan.*, ed. 1667, p. 172.

(2) Un portrait habilement gravé, et plein d'expression, accompagne la notice sur V. André dans les exemplaires complets de la *Bibliothèque* de Foppens.

Trois-Langues fut confié en 1656 à Jean Santer, d'Alost en Flandre : il fit exécuter en plomb un corps de caractères hébreux de diverse grandeur, et surveilla la gravure de poinçons de cuivre pour les lettres et les points; il avait l'intention de publier, à l'aide de ces caractères, plusieurs traités de philologie hébraïque et un ouvrage grammatical sur le chaldéen (*Grammaticalia chaldaica* (1)); mais on ne connaît sous son nom qu'un seul livre : *Introductio brevis in linguam sanctam hebræam*, etc., publié en 1675 à Louvain (2). La chaire d'hébreu n'appartint dès lors à aucune célébrité jusqu'en 1755, année où elle fut remise à un homme actif et laborieux, Paquot, qui ne réussit pas lui-même à lui rendre son ancien éclat : l'étude élémentaire de l'hébreu, entreprise péniblement par quelques hommes au XVIII[e] siècle, n'était qu'un inutile surcroît ajouté aux exercices et aux travaux de mémoire imposés par les règlements, et elle ne pouvait porter aucun fruit. Tandis que la philologie orientale, enrichie de l'arabe et des autres idiomes sémitiques, était florissante depuis deux siècles dans les écoles d'un pays voisin, le collége des Trois-Langues n'eut aucun nom d'hébraïsant à leur opposer. Valère André est, sans contredit, un des hommes qui furent animés des meilleures intentions et des vues les

(1) Van Langendonck dans la seconde édition de l'*Academia Lovan.*, p. 76.

(2) Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 726.

plus saines sur la culture simultanée des lettres et des sciences parmi les hauts dignitaires de l'ancienne Université; mais l'esprit qu'il avait porté dans ses études et dans son enseignement ne lui a survécu que dans un petit nombre d'hommes, impuissants à combattre l'indifférence ou la routine : et d'ailleurs Valère André avait déjà donné dans sa personne le dangereux exemple du cumul de fonctions importantes remises à un seul et même homme malgré leur nature opposée; s'il a pu lui-même suffire à la multiplicité des charges qui lui furent assignées, il n'en est pas moins vrai qu'un tel système est bientôt devenu funeste aux fortes études et destructif de toute vie scientifique, à cause des fréquentes applications qu'on en a voulu faire dans les deux derniers siècles à l'organisation générale de l'Université de Louvain.

